



Compte-Rendu **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Procuration : 00	Le 24 juin 2021 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND <u>Date de la convocation</u> : 21/06/2021
<u>Présents :</u> BOURDON Isabelle -- CHARVET Claudette -- COMBEPINE Ghyslaine -- DELAHAYE Sandrine -- LOBRY Sylvain -- MOINE Jean-Luc -- RAFIN Evelyne-- REVILLARD Cédric -- ROLLAND Alain-- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine <u>Absents excusés :</u> Néant Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. M.LOBRY Sylvain a été nommé secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Maintenance informatique
- Tarifs Accueil de loisirs
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public
- Choix des locataires appartement n°2

Questions diverses

- Remerciements
- Formation défibrillateurs

Les procès-verbaux du 11/05/2021 et du 25/05/2021 sont acceptés par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE :

Maintenance informatique **Délibération n°2021/07/01**

Suite à la location d'un nouvel ordinateur pour une durée de 3 ans, Monsieur le Maire propose un contrat pour la maintenance de cet équipement

Après avoir délibéré,

Pour : 11 Abstention : 0 contre : 0

Le conseil municipal :



2021/

- Décide de choisir l'entreprise ISI pour un montant de 46 € HT par mois.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Tarifs garderie et accueil de loisirs

Délibération n°2021/07/02

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour la rentrée 2021/2022. Les tarifs par enfant seraient les suivants :

- Frais dossier d'inscription = 5€ habitants de la commune et 8€ pour les habitants extérieurs
- 1.50 € la demi-heure
- 3.00 € de l'heure
- La demi-journée sans repas : 16€
- La demi-journée avec repas : 20€
- La journée avec repas : 26 €
- Durant les vacances scolaires uniquement la journée avec repas : 30€

L'accueil de loisirs sera fermé du 19 juillet au 15 août 2021, ainsi que durant les congés de Noël et l'an. Pour les congés d'octobre, février et avril l'accueil sera ouvert une semaine sur deux. Acceptation à l'unanimité.

Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (RODP) chantiers provisoires

Délibération n°2021/07/03

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil fait part de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.



Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité:

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Choix des locataires appartement n°2

Les élus ont fait le choix des locataires de l'appartement n°2. Ce sont des bretons qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants en Haute-Savoie.

Questions diverses

Remerciements

L'association des aînés remercie la commune pour la subvention qui leur a été attribuée.

Formation défibrillateurs

Les élus et les employés seront formés en septembre, une autre date sera envisagée pour les habitants du village qui souhaitent connaître le fonctionnement des défibrillateurs.

Fin de séance : 20h45

Prochaine séance Conseil Municipal :